

Un engagement commun pour une meilleure couverture des réseaux mobiles publics le long du réseau ferré

En accord avec le programme gouvernemental 2023-2028, l'Etat, les CFL et les opérateurs de réseau mobile luxembourgeois cadrent leur engagement commun en faveur d'une meilleure couverture des réseaux mobiles publics sur le réseau ferré, afin de renforcer l'attractivité du transport ferroviaire pour les usagers et usagers.

En ce mercredi, 6 novembre 2024, une convention définissant le cadre de l'utilisation de supports sur le domaine ferroviaire pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobile a été signée avec les représentants légaux des différents opérateurs de réseau mobile du Luxembourg.

Dans les conventions-cadre signées aujourd'hui par les représentants de la Direction des CFL et des quatre opérateurs *Luxembourg Online*, *Orange*, *POST Luxembourg* et *Proximus*, les droits et obligations des différents partenaires ont été actés concernant la construction, l'équipement, la gestion et la maintenance de sites de radiodiffusion sur le domaine ferroviaire.

Alors que les études de l'Institut de Régulation Luxembourgeois montrent que la couverture par des réseaux mobiles est généralement très bonne, elle reste un défi majeur et complexe le long des voies ferrées. En même temps l'Etat et les CFL souhaitent contribuer à l'attractivité de l'offre ferroviaire et au report modal en proposant des solutions de connectivité à leurs clientes et clients voyageant à bord de leurs trains et bus. Après avoir équipé l'entièreté des 68 gares et arrêts du réseau ferré ainsi que la majorité de leur flotte de bus d'un accès gratuit à une connexion Internet haut-débit via *CFL Free WiFi*, les CFL se lancent à présent, en étroite collaboration avec les opérateurs nationaux de réseau mobile dans l'extension des installations de télécommunication mobile sur le domaine ferroviaire. Un défi complexe demandant des ressources conséquentes pour des régions moins peuplées ou à topographie exigeante mais nécessaire afin de contribuer non seulement à la connectivité des clientes et clients mais également pour les CFL à la poursuite du développement de technologies de maintenance, de gestion et de suivi basant sur le traitement de données en temps réel.

Les opérateurs de réseaux mobiles s'engagent à équiper et exploiter, pour une durée minimale de 10 ans, les installations fixes (pylône, raccordement au réseau électrique) couvertes et construites par les CFL. Contre le paiement de frais de location modérés, les opérateurs de réseau mobile profitent ainsi de l'opportunité d'étendre leur réseau de télécommunication mobile tout en contribuant à la connectivité des clientes et clients voyageurs des CFL.

En planifiant ensemble avec les opérateurs de réseau mobile les futurs emplacements des pylônes de télécommunication sur le domaine ferroviaire, ainsi qu'en assurant la prise en charge des coûts de construction par l'Etat (« Fonds du Rail ») voire de la construction par leur Gestionnaire Infrastructure, les CFL créent des incitations intéressantes pour le développement du réseau de télécommunication mobile dans des zones de plus faible couverture.

Prochaines étapes

Dans une prochaine étape, les CFL et les opérateurs de réseaux mobiles conviendront de l'emplacement des futurs sites de radiodiffusion sur le domaine ferroviaire. Un premier emplacement a déjà été validé par l'entière des partenaires. Il se trouve à proximité directe de l'ouvrage d'art dit « saut-de-mouton » par lequel les voies de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg dépasseront en hauteur les voies de la ligne ferroviaire existante. Neuf zones à faible couverture, réparties sur la majorité des lignes ferrées, ont été identifiées par les CFL et sont en cours de discussion. Tous ces sites se trouvent dans la partie « Guttländchen » du Grand-Duché.

Des études sont en cours du côté CFL pour définir les mesures nécessaires à une couverture continue de l'entière du tracé de la Ligne du Nord. Une attention particulière sera portée au solutionnement du manque de réseau dans les tunnels fréquents, caractérisant le tracé de cette ligne au nord d'Ettelbruck. Les CFL planifient un projet pilote dans un tunnel au courant de 2025. "

« Les efforts déployés ces dernières années pour équiper toutes les gares et les arrêts du réseau ferroviaire d'un accès Internet gratuit ont contribué à renforcer l'attractivité du train en tant que moyen de transport. Avec cette convention, une étape décisive a été franchie pour améliorer encore davantage le confort et l'expérience des voyageuses et voyageurs, en garantissant une couverture mobile complète sur l'ensemble du réseau ferroviaire des CFL à l'avenir » se félicite Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

« La connectivité est un sujet qui tient beaucoup à cœur à nos clients et clientes. La collaboration avec l'ensemble des opérateurs de réseau mobile du Luxembourg offre une base solide pour la poursuite du développement du réseau mobile le long de notre réseau ferré. Une condition sine qua non pour proposer une offre de connectivité continue à bord de notre matériel roulant, pour tenir compte de l'évolution de standards de communication propres au rail et pour promouvoir la digitalisation continue du Luxembourg » précise Marc Hoffmann, Directeur Gestion Infrastructure des CFL.

« Aujourd'hui, le confort des voyageurs ferroviaires passe nécessairement par une connectivité mobile optimale. Grâce à l'engagement commun de l'État, des CFL et des opérateurs de réseau mobile, une infrastructure solide sera mise en place pour assurer aux passagers et passagères une couverture mobile étendue et fiable. Ensemble, nous travaillons à renforcer l'attractivité des transports en commun pour un Luxembourg toujours plus connecté. » complètent également les représentants légaux des opérateurs *Luxembourg Online, Orange, POST Luxembourg et Proximus*.